



## Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

# Appendice A - Abidjan

---

### Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais.

**Ne joignez pas de somme en d'espèces.** Il peut y avoir des options de paiement dans d'autres devises. Les modes de paiement sont les suivants:

- Si vous expédiez votre demande par la poste: Comme les taux de change varient, les droits exigibles doivent être acquittés par chèque certifié ou traite bancaire, en dollars canadiens, tirée sur un compte dans une banque établie au Canada, où sera effectuée la compensation. Veuillez établir le chèque certifié ou la traite à l'ordre du "Receveur Général du Canada". Inscrivez votre nom et votre adresse au verso. Assurez-vous que vous avez envoyé le bon type de traite bancaire; sinon, nous devons vous retourner votre demande.
- Vous pouvez vous présenter à notre bureau à Abidjan, où l'on vous remettra un bordereau que vous devrez présenter à la BICICI - Agence du Commerce lors du paiement.
- Les frais de traitement peuvent être acquittés à l'Ambassade du Canada de votre pays.

### Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée que vous expédiez à l'adresse suivante :

**Ambassade du Canada**  
**Immeuble Trade Center, Avenue Noguès**  
**01 B.P. 4104**  
**Abidjan 01**  
**Côte d'Ivoire**